



CEP GYMNASTIQUE

5, allée Jean Monnet
86000 POITIERS
Tél. 06.51.96.56.88

Certificat médical 2020-2021

1. Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym.
2. Le certificat médical établit l'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique.
3. Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique **en compétition**.
5. Le certificat médical doit dater de moins de 3 mois au moment de la demande de licence (c'est-à-dire au moment du dépôt du dossier d'inscription).
6. L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans **sauf pour les compétitifs qui doivent fournir un certificat médical tous les ans**.

En résumé :

- **Pour les nouveaux licenciés** (non licenciés dans notre club en 2019/2020)

Il convient de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique, avec la mention « en compétition » pour ceux qui sont concernés.

- **Pour les licenciés qui renouvellent leur licence** au CEP Poitiers Gymnastique (licenciés dans notre club en 2019/2020 et qui n'évoluent pas en compétition)

1. Ils doivent remplir le questionnaire de santé
2. S'ils ont répondu NON à toutes les questions, ils doivent renseigner l'attestation et la fournir lors de l'inscription
3. S'ils ont répondu OUI à une seule question, ils doivent présenter un nouveau certificat médical

Attention : Pour faciliter les procédures et savoir à quel moment un nouveau certificat médical devra être établi, il est important que les licenciés conservent une copie de leur dernier certificat médical.

Club affilié à la Fédération Française de Gymnastique sous le numéro : Jeunesse et sport 2341

Email : cep.gymnastique@gmail.com / Site Internet : www.cep-gymnastique.com

